

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 2 octobre 2017, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 8971, 8973 et 8975, rue Basile-Routhier, lequel est érigé sur le lot 1997943 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un empiètement d'une partie du bâtiment inférieur au minimum prescrit, soit de 0,40 mètre dans la marge latérale ouest et de 0,30 mètre dans la marge latérale est, au lieu de 1,5 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

DONNÉ à Montréal, ce treizième jour de septembre deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement